ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements recevant du public

Question écrite n° 96901

Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur le bilan qui peut être fait des dépôts d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Obligatoires pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui n'avaient pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 1er janvier 2015, les Ad'AP devaient être déposés avant le 1er octobre 2015. Près de huit mois après cette date butoir, il souhaite savoir quel est le bilan qui peut être fait de l'application de cette mesure notamment en termes de suivi dans l'avancement des travaux de mise en accessibilité d'une part, et d'instruction des dossiers par les préfectures, d'autre part.

Données clés

Auteur : M. Jean-Louis Bricout
Circonscription : Aisne (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96901
Rubrique : Urbanisme
Ministère interrogé : Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion
Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 juin 2016, page 5712
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)